

On reste assez loin des températures très estivales du sud-ouest mais quand même. Sur la semaine passée les maximales restent stables dans une fourchette de 15 à 20°C mais à 2,4°C au-dessus des normales sur les 2 premières décades du mois. Mais ce sont surtout les températures matinales qui ont grimpé cette semaine autour de 14°C après un minimum de 0,1°C le mercredi 12 à Beauvais. Les pluies restent modérées avec 31 mm à Beauvais depuis le début du mois.

Les sols commencent à bien se réhumidifier, mais en sols sains, le fond tire encore favorisant le ressuyage rapide. Les chantiers se déroulent donc encore normalement malgré des conditions progressivement de moins en moins sèches. L'humidité associée à des températures en hausse, surtout le matin favorisent le développement des cultures : les petits colzas qui en ont bien besoins, et les céréales qui lèvent bien ainsi que les graminées adventives malheureusement. Ces conditions permettent également un développement du parasitisme toujours assez faible mais en légère hausse.

BLE

Bonnes levées

Dans les parcelles bien levées, le plus souvent encore au stade 1 feuille, il faut commencer ou continuer à surveiller les ravageurs vecteurs de viroses. Il faut être vigilant car à conditions climatiques particulières, il peut y avoir des risques ravageurs particuliers. A cette date, et malgré les températures douces, on peut estimer que le risque cicadelles est passé. On peut observer de nombreuses espèces différentes, mais quand on les a collées sur une plaque engluée on constate que psammotettix alienus est très peu présent, or c'est la seule espèce vectrice du virus des pieds chétifs.

Si aucune parcelle du réseau du BSV n'est encore au seuil pucerons, les vols semblent en légère hausse. L'idéal est de poser une plaque jaune engluée en parcelles pour détecter leur date d'arrivée et pouvoir ainsi intervenir après 10 jours de présence (ou 10% de pieds colonisés). Il faut être particulièrement prudent dans les situations à risques à proximité de végétation refuge : bois, haie, bande enherbée, parcelles de maïs (s'il en reste en place), vergers ...

Par précaution placer les plaques jaunes engluées à proximité de ces zones ou dans la partie la plus abritée de la parcelle.

Dans les parcelles régulièrement attaquées par les limaces, il est également prudent de positionner des pièges dès le semis (limaces noires) et jusqu'au stade 3 feuilles (limaces grises). Les pièges permettent de fiabiliser la détection de présence de limaces mais c'est ensuite la présence de dégâts sur plantes (ou sur grains pour les limaces noires) qui guide le déclenchement d'un éventuel antilimaces par exemple SluXX 3 à 5 kg/ha (produit de biocontrôle CEPP N°2017-023). Les seuils sous pièges ne sont pas très fiables car les pièges indiquent la présence de limaces, mais ne disent rien de leur niveau d'activité.

COLZA

Avec les températures plus favorables, les colzas avancent et le risque altises sur feuillage est désormais dépassé, à partir du stade 3 feuilles, malgré une présence assez importante du ravageur.

En cherchant bien on pourrait commencer à voir les premières larves d'altises la semaine prochaine. Il est néanmoins beaucoup trop tôt pour s'occuper du suivi des larves. En effet Les toutes premières éclosions ne sont attendues que pour cette semaine et vous sous-estimeriez un éventuel risque en ne prenant pas en compte les éclosions encore à venir.

Pucerons : quatre parcelles BSV au seuil

Sur les variétés résistantes au virus TuYV (CEPP 2018-047) aucune intervention antipucerons n'est à prévoir. Les autres variétés sont à surveiller jusqu'au stade 6 feuilles c'est-à-dire une petite moitié des parcelles désormais. Selon le réseau du BSV un près de 10% des parcelles seraient au seuil de nuisibilité de 20% de plantes colonisées (à observer sous les feuilles) et encore à des stades sensibles (avant 6 feuilles ou 6 semaines de végétation). Si c'est votre cas, intervenir avec Teppeki à 0,1 kg/ha de préférence le soir, et si possible en localisé (technique alternative : semis à 45-50, et rampe de localisation). On évite de gaspiller 2/3 de produit pour rien.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 18 octobre 2022 (BSV G.C. N°37), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »